

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var Séance du Vendredi 5 juin 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10
Membres votants : 14

Date de convocation : 30 mai 2026

Présents : Églantine ALLIOT, Antonio MARCO-PENA, Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES, Jean-Marie MARCHAND, Justine BARBERO, Marie-Cécile ABBAS-GARIBO, Philippe BRAULT, Jean-Paul ESCAVABAJA, Lorry HANNE, Véronique THIANT.

Absents/excusés : Damien GAUTHIER, Stephane BATTEUX (pouvoir à Anne-Charlotte DALLÉE-COMBES), Marie DE PASQUALE (pouvoir à Philippe BRAULT), Frank HERAUD (pouvoir à Antonio MARCO-PENA), Marie-Sahra GIL (pouvoir à Véronique THIANT).

Secrétaire : Jean-Paul ESCAVABAJA

☐ Délibération adoptée à l'unanimité

☒ Délibération adoptée par :

- Voix « pour » : 14
- Voix « contre » :
- Abstention(s) : 1

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

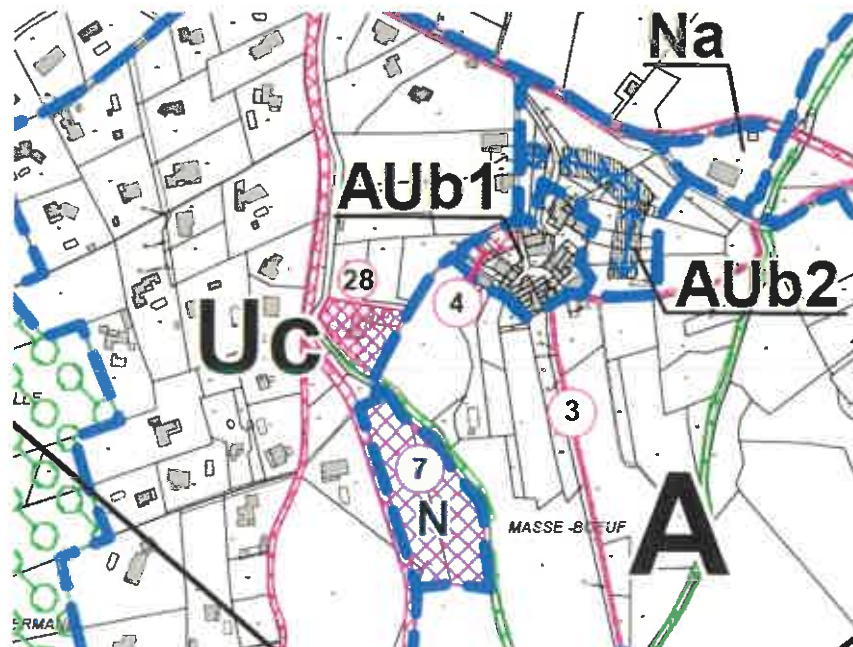
ID : 083-218301547-20260605-2026_32-DE

N° 2026-32 déclaration d'intention d'aliéner parcelles D248, D727 et D728

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du conseil municipal n°2012-28 en date du 19 septembre 2012 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Saint Antonin du var,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n°IA083 154 26D0003, reçue le 09/04/2026, adressée par maître CARRE Jean-François, notaire Lorgues, en vue de la cession moyennant le prix de 130 000,00 €, d'une propriété sise à 718 route d'Entrecasteaux – 83510 Saint Antonin du var, cadastrée D 248, D727 et D728 d'une superficie totale de 1 908 m², appartenant aux membres de la succession BACQUE, les consorts PLAINGUET-DEMAILLY-BLANC.



Considérant que ces parcelles font l'objet d'un emplacement réservé communal sous le n°28 dont l'objet est « Projet de logement participatif services, équipements publics ou d'intérêt collectif ».

Considérant les acquéreurs Monsieur Alain CASTRO et Madame Edwige DONNADIEU.

Considérant que les acquéreurs font partie de la famille de Monsieur le Maire, ce dernier se déporte de l'examen de la délibération.

Considérant ce départ, Madame la 1ère Adjointe préside la séance.

Le Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var, ouï l'exposé de Mme Églantine ALLIOT, 1ère Adjointe, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas acquérir par voie de préemption un bien situé à 718 route d'Entrecasteaux – 83510 Saint Antonin du var, cadastré D 248, D727 et D728 d'une superficie totale de 1 908 m² appartenant aux membres de la succession BACQUE, les consorts PLAINGUET-DEMAILLY-BLANC.

AUTORISE Mme Églantine ALLIOT, 1ère Adjointe à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Fait et délibéré à St-Antonin à la date sus-indiquée.

Le secrétaire de séance,
Jean-Paul ESCAVABAJA



La 1ère Adjointe,
Églantine ALLIOT

